



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2019

Délibération n° 08

Date de convocation
28.06.19

Date d'affichage
02.07.19

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 23

votants : 35

Objet : Avenant n°1 à la convention d'occupation partielle d'un équipement culturel d'intérêt communautaire : la Coupole

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme J. FOURGEUX par Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS par M. F. BOURDEAU – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme N. GILLES par Mme J. BREDAS – Mme M. GEORGET par Mme D. REDSTONE – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – M. M. HAMDANI par M. F. PERIDON – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JM. GUILBOT – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES – Mme M. GOTIN par Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-5,

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 28 juin 2016 portant sur la définition de l'intérêt communautaire lié à la compétence « Equipements culturels et sportifs » du territoire de Sénart,

VU la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 et la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2016 autorisant respectivement le Maire de la Commune de Combs-la-Ville et le Président la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud à signer la convention ci-après désignée,

VU la convention d'occupation partielle d'un équipement culturel d'intérêt communautaire sis sur la commune de Combs-la-Ville du 5 janvier 2017,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation partielle d'un équipement culturel d'intérêt communautaire : la Coupole ci-annexé,

VU l'avis de la commission Administration Finances,

Considérant que l'équipement « la Coupole » appartient à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Considérant que cet équipement intercommunal n'est que partiellement dédié à la compétence transférée et peut donc être occupé par la commune pour la partie restante de sa surface,

Considérant qu'afin d'accroître l'attractivité de la partie de cet équipement culturel dédiée au cinéma et au spectacle vivant dont la commune a la charge, cette dernière souhaite aménager au sein de la cafétéria déjà existante, un espace restauration et en confier la gestion à un restaurateur,

Considérant qu'il convient ainsi d'ajouter un article à la convention du 5 janvier 2017 afin que la communauté d'agglomération autorise la commune à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'installation de ce restaurateur,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation partielle d'un équipement culturel d'intérêt communautaire : la Coupole ci-annexé,

AUTORISE le maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 08 juillet 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -